

The background image shows a multi-story brick building with a prominent fire escape on the left side. The building has several windows and a balcony with a decorative metal railing. In the foreground, there is a lush garden with various green plants and a black metal fence. A large, dark red diagonal graphic element is overlaid on the right side of the image.

# Logement : sources de données, définitions et indicateurs

Édition 2024

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2024  
ISBN 978-2-550-97834-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2024

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](http://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Juin 2024

Publication réalisée à  
l'Institut de la statistique du Québec par : Frédérique Lagacé et Marie-Andrée Gravel

Sous la direction de : Nathalie Audet

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et des communications

Photo en couverture : Pascale Gueret / Adobe Stock

Pour tout renseignement concernant  
le contenu de cette publication :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)  
Site Web : [statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca)

### **Notice bibliographique suggérée**

LAGACÉ, Frédérique, et Marie-Andrée GRAVEL (2024). *Logement : sources de données, définitions et indicateurs. Édition 2024*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 53 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/logement-sources-definitions-indicateurs.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/logement-sources-definitions-indicateurs.pdf)].

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Sources de données</b>	<b>7</b>
Recensement de la population	8
Enquête canadienne sur le logement (ECL)	9
<b>Définitions générales</b>	<b>10</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>12</b>
Caractéristiques des logements	12
État du logement	13
Nombre de chambres à coucher	14
Nombre de pièces	15
Période de construction	16
Type de construction résidentielle	17
Valeur (estimée par le propriétaire)	19
Modalité d'occupation	20
Accédant à la propriété	21
Logement social et abordable (LSA)	22
Logement subventionné	23
Mode d'occupation	24
Présence de paiements hypothécaires	26
Statut de copropriété	27
Conditions de logement	28
Besoin impérieux en matière de logement	29
Logement acceptable	31
Personnes par pièce	33
Problème de logement	34
Taille convenable du logement	35

Frais et abordabilité . . . . .	37
Frais de logement . . . . .	38
Rapport des frais de logement au revenu . . . . .	39
Mobilité résidentielle et précarité du logement . . . . .	41
Déménagement forcé (expulsion) . . . . .	42
Motifs du dernier déménagement . . . . .	43
Période du dernier déménagement . . . . .	44
Situation d'itinérance . . . . .	45
Situation d'itinérance cachée . . . . .	46
Expériences et perceptions . . . . .	47
Satisfaction à l'égard du logement . . . . .	48
Satisfaction à l'égard du quartier . . . . .	50
Sentiment d'appartenance à une collectivité locale . . . . .	51

# Introduction

Se loger de manière convenable est un besoin essentiel. Au Canada, cela est même considéré comme un droit fondamental de la personne : en 2019, le droit au logement digne pour toute personne, sans discrimination, a été reconnu par l'adoption de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*<sup>1</sup>. Ce droit est également reconnu par le droit international depuis 1966<sup>2</sup>. Produire des données probantes sur le logement, c'est donc brosser le portrait d'un pan essentiel des conditions de vie des Québécois et des Québécoises.

L'objectif du présent document est de réunir dans une même source l'ensemble des informations importantes pour la production et l'interprétation de statistiques sur le logement. Il s'adresse autant aux personnes qui recherchent de l'information générale sur les thématiques d'intérêt pour la production statistique qu'à celles qui ont besoin d'information ciblée sur les indicateurs.

Ce document a été réalisé en compilant de l'information provenant de différents produits de Statistique Canada (dictionnaires de données, guide d'utilisateur, document d'analyse, etc.). Il est composé de trois parties :

- La première section présente, sous la forme de fiche descriptive, les sources de données dont sont tirés les principaux indicateurs sur le logement. Leurs portées et leurs limites sont également présentées, en plus d'éléments méthodologiques.
- La deuxième section fournit les définitions des termes communs à la thématique du logement. Elle vise à faciliter la compréhension des univers et des unités statistiques des indicateurs présentés à la section suivante.
- La troisième section décrit les indicateurs d'intérêt pour la production de statistique sur le logement. Ils sont répartis en six thématiques : les caractéristiques du logement, les modalités d'occupation, les conditions de logement, les frais et l'abordabilité, la mobilité résidentielle et la précarité du logement, ainsi que les perceptions et les expériences face aux logements. Ces indicateurs sont présentés sous la forme de fiches descriptives qui contiennent les informations importantes concernant l'indicateur : la définition, les différentes modalités, l'unité statistique et l'univers, les indicateurs associés, les croisements d'intérêts ainsi que les sources de données dans lesquels ils sont produits. Chaque indicateur est accompagné de références, de tableaux de données ou d'analyse en lien avec celui-ci.

1. *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, L.C. 2019, ch. 29, art 313.

2. NATIONS UNIES (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, [En ligne], [[treaties.un.org/doc/Treaties/1976/01/19760103%2009-57%20PM/Ch\\_IV\\_03.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1976/01/19760103%2009-57%20PM/Ch_IV_03.pdf)] (Consulté le 30 mars 2023).

# Sources de données

---

Les indicateurs présentés dans ce document sont principalement tirés de deux sources : le *Recensement de la population* et l'*Enquête canadienne sur le logement*. Certains de ces indicateurs sont couverts par les deux sources, mais l'angle d'analyse est différent selon qu'ils ont été produits à partir de l'une ou de l'autre.

La production d'un même indicateur à partir de deux sources de données distinctes peut mener à des estimations légèrement différentes. En effet, la population cible, la méthode de collecte, l'ordre des questions ou toute autre particularité méthodologique peuvent avoir un effet sur les résultats obtenus pour un même indicateur<sup>3</sup>.

Ce document n'est pas une liste exhaustive des enquêtes permettant de produire des informations statistiques sur le logement : on y traite seulement des sources les plus fréquemment utilisées pour évaluer le logement sous l'angle des conditions de vie. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) produit deux enquêtes, l'*Enquête sur les logements sociaux et abordables*<sup>4</sup> et l'*Enquête sur les logements locatifs*<sup>5</sup>, dont on ne traite pas dans ce document. L'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR)<sup>6</sup>, l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM)<sup>7</sup> et l'*Enquête sur la sécurité financière* (ESF)<sup>8</sup> fournissent également des indicateurs sur certaines dimensions du logement.

- 
3. Pour plus d'information sur la comparaison entre les différentes sources de données : [Guide de référence sur les caractéristiques des logements](#).
  4. Pour plus d'informations : [Méthodologie : Enquête sur les log. sociaux et abordables – Immeubles locatifs | SCHL](#).
  5. Pour plus d'informations : [Méthode de l'enquête sur les logements locatifs | SCHL](#).
  6. Pour plus d'informations : [Enquêtes et programmes statistiques - Enquête canadienne sur le revenu - 2020 \(ECR\)](#).
  7. Pour plus d'informations : [Enquêtes et programmes statistiques - Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\)](#).
  8. Pour plus d'informations : [Enquêtes et programmes statistiques - Enquête sur la sécurité financière \(ESF\)](#).

## Recensement de la population

Organisme responsable	Statistique Canada
Type de source	Recensement
Population visée	Ensemble de la population canadienne
Première et dernière édition disponible	1981-2021 <p>Le premier <i>Recensement de la population</i> a eu lieu en 1871, mais des données électroniques sont disponibles seulement pour le recensement de 1981 et les suivants.</p> <p>À noter que le questionnaire long du recensement de 2011 a été remplacé par l'<i>Enquête nationale auprès des ménages</i> (ENM), une enquête à participation volontaire.</p>
Fréquence	Tous les cinq ans
Exploitation des données en libre accès	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) – échantillon du fichier ménage et du fichier personne</li><li>• Données publiées sur le site de Statistique Canada</li><li>• Demande de compilation</li></ul>
Portées	<ul style="list-style-type: none"><li>• La vaste couverture du recensement permet l'analyse désagrégée des données à des niveaux géographiques détaillés et pour des groupes sociodémographiques de petite taille (personnes autochtones, femmes immigrantes, etc.).</li><li>• Les cycles antérieurs et la stabilité des variables utilisées dans le recensement permettent d'analyser les phénomènes sur une période prolongée pour obtenir un recul historique important (plus de 20 ans).</li><li>• Possibilité de produire des données sur la population vivant dans les communautés autochtones.</li></ul>
Limites	L'intervalle prolongé entre les recensements (5 ans) ne permet pas de produire des analyses fréquentes, ce qui peut invisibiliser certains phénomènes se produisant sur une plus courte période.
Référence	<a href="#">Recensement de la population</a>



## Enquête canadienne sur le logement (ECL)

Organisme responsable	Statistique Canada
Type de source	Enquête auprès de la population
Population visée	Population des dix provinces canadiennes <sup>9</sup> (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)
Première et dernière édition disponible	2018-2021 L'ECL 2020 a été reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. L'édition suivante a été réalisée en 2022.
Fréquence	Tous les deux ans – jusqu'à 2027
Exploitation des données en libre accès	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) – fichier ménage seulement</li><li>• Données publiées sur le site de Statistique Canada/demande de compilation</li></ul>
Portées	<ul style="list-style-type: none"><li>• La récurrence de l'enquête permet de produire des estimations de manière fréquente et de suivre l'évolution des tendances sur de plus courtes périodes.</li><li>• Les ménages occupant un logement social et abordable (LSA) ont été suréchantillonnés afin d'assurer la production de statistiques fiables pour cette population.</li><li>• L'enquête mesure des phénomènes que le recensement ne peut pas mesurer (déménagements forcés, satisfaction à l'égard du logement et du quartier, situations d'itinérance, etc.).</li></ul>
Limites	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'échantillon est relativement petit en comparaison de la population couverte par le recensement.</li><li>• Limite la possibilité de procéder à l'analyse désagrégée des données à des niveaux géographiques réduits ou pour des groupes sociodémographiques de petite taille.</li></ul>
Référence	<a href="#">Enquêtes et programmes statistiques – Enquête canadienne sur le logement</a>

9. Pour l'année de référence 2022, la collecte des données de l'ECL couvrait les 10 provinces. L'ECL de 2022 ne comprendra aucune collecte dans les territoires. Les indicateurs clés de logement dans les trois territoires seront plutôt recueillis dans le cadre de *l'Enquête sociale dans le nord du Canada* (ESNC) de 2022.

Pour l'année de référence de 2021, la collecte de données de l'ECL couvrait les 10 provinces ainsi que les capitales territoriales de Whitehorse, de Yellowknife et d'Iqaluit.

Pour l'année de référence de 2018, la collecte des données de l'ECL couvrait les 10 provinces et les trois territoires.

# Définitions générales

---

Les définitions présentées dans ce document proviennent du dictionnaire de données du *Recensement de la population* 2021<sup>10</sup> et des produits (analyses, dictionnaire de données, tableaux, etc.) de *l'Enquête canadienne sur le logement* de 2018 et de 2021<sup>11</sup>, réalisée par Statistique Canada.

## Logement privé

Un logement privé est un ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. On doit pouvoir emprunter l'entrée menant au logement sans devoir passer par les pièces d'habitation d'une ou de plusieurs autres personnes.

## Logement privé habité par des résidents

Un logement privé habité par des résidentes ou résidents est un logement privé occupé de façon permanente par une personne ou par un groupe de personnes. Cela comprend également les logements privés dont les résidentes ou les résidents habituels sont temporairement absents au moment de l'enquête.

## Logement collectif

Un logement collectif est un logement de nature commerciale, institutionnelle ou communautaire dans lequel une personne ou un groupe de personnes réside ou pourrait résider. Le logement doit venir avec des soins ou des services, ou avec certaines installations communes, telles qu'une cuisine ou une salle de bain, qui sont partagées par les personnes occupantes. Cette catégorie comprend, entre autres, les pensions et les maisons de chambres, les hôtels, les motels, les établissements pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les hôpitaux, les résidences de personnel, les bases militaires, les campements de travailleurs, les établissements correctionnels et les foyers collectifs.

## Ménage privé

Le concept de ménage privé s'entend d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant le même logement qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger.

## Ménage agricole

Ménage dont au moins l'un des membres est un exploitant agricole.

Le concept d'exploitant agricole dans le Recensement de l'agriculture désigne les personnes qui sont responsables de prendre les décisions de gestion d'une exploitation agricole. Il peut s'agir du propriétaire ou du locataire de l'exploitation, ou encore d'un gérant engagé ou de toute personne qui est responsable de prendre des décisions de gestion touchant certains aspects de l'exploitation : les semis, la récolte, l'élevage, la commercialisation et la vente, ainsi que l'achat de biens en immobilisation et les autres questions financières. Sont exclus les comptables, les avocats et notaires, les vétérinaires, les conseillers en matière de cultures ou d'herbicides et les autres personnes qui font des recommandations quant à l'exploitation agricole, mais qui ne sont pas responsables de la prise de décisions de gestion.

## Personne de référence

La personne de référence est le membre du ménage responsable des décisions relatives au logement. Dans les cas où des membres d'un ménage se partagent la responsabilité des décisions relatives au logement, une personne est choisie comme personne de référence.

La personne de référence est un concept utilisé dans le cadre de *l'Enquête canadienne sur le logement*. Les questions de l'enquête sur les points de vue, les opinions et

---

10. Pour plus d'information : [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#).

11. Pour plus d'information : [Enquêtes et programmes statistiques - Enquête canadienne sur le logement](#).

les expériences en matière de logement se fondent sur la perspective de la personne de référence et non sur celle de tous les membres du ménage.

### **Principal soutien du ménage**

Le principal soutien du ménage est la personne du ménage qui paye le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour le logement.

Dans le cas d'un ménage où deux personnes ou plus sont inscrites comme soutien du ménage, la première personne inscrite est considérée comme le principal soutien du ménage.

L'ordre des personnes qui agissent comme soutien de ménage est déterminé d'après l'ordre d'inscription des personnes dans le questionnaire. En général, un adulte est inscrit en premier. Suivent, s'il y a lieu, son époux ou épouse, ou son ou sa partenaire en union libre et leurs enfants. L'ordre des personnes ne correspond pas nécessairement à la proportion dans laquelle elles contribuent aux frais d'habitation.

Le principal soutien du ménage est un concept utilisé dans le cadre du *Recensement de la population*.

# Indicateurs

## Caractéristiques des logements

- 13 État du logement
- 14 Nombre de chambres à coucher
- 15 Nombre de pièces
- 16 Période de construction
- 17 Type de construction résidentielle

## État du logement

Définition	L'état du logement fait référence aux besoins de réparation du logement estimés par les occupants. Cette notion ne comprend pas les rénovations désirées ni les ajouts.
Modalités	<p><b>Entretien normal requis</b> Comprend les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, par exemple qui doivent d'être repeints ou dont le système de chauffage doit être nettoyé.</p> <p><b>Réparations mineures requises</b> Comprend les logements qui n'ont besoin que de réparations mineures, tels que ceux où il y a des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés, ou des marches, des rampes ou des revêtements extérieurs abîmés.</p> <p><b>Réparations majeures requises</b> Comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que ceux où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et ceux qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, au sol ou aux plafonds.</p>
Unité statistique	Logement privé
Univers	Logements privés occupés par des résidents habituels
Indicateur(s) associé(s)	<i>Logement acceptable</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation</i>
Référence(s)	<p>STATISTIQUE CANADA (2023), <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a>, n° 98-500-X au catalogue, numéro 2021005.</p> <p>STATISTIQUE CANADA (2022), <a href="#">État du logement selon le mode d'occupation : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement</a>, Tableau 98-10-0233-01.</p>

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)
Précisions	L'état du logement est évalué par la personne de référence du ménage.

## Nombre de chambres à coucher

Définition	Les chambres à coucher sont les pièces d'un logement privé utilisées principalement pour dormir, même si elles sont actuellement utilisées à d'autres fins, par exemple en tant que chambre d'ami ou comme salle de télévision. Les pièces qui sont utilisées actuellement comme chambres à coucher sont comptées comme des chambres à coucher, même si elles n'étaient pas conçues à cet effet au départ (p. ex., les chambres à coucher situées dans un sous-sol fini). Sont exclues les pièces conçues pour être utilisées à d'autres fins pendant la journée, telles que les salons et les salles à manger, même si elles peuvent être utilisées pour dormir la nuit. Par définition, les logements privés d'une pièce, tels que les studios, ne comptent aucune chambre à coucher.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune, une, deux, trois, quatre ou plus</li> <li>• Une ou moins, deux, trois, quatre ou plus (variante ECL)</li> </ul>
Unité statistique	Logement privé
Univers	Logements privés occupés par des résidents
Indicateur(s) associé(s)	<i>Taille convenable du logement</i>
Croisement(s) d'intérêt	Taille du ménage, <i>type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au Catalogue de statistique Canada, 2021005.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Nombre de pièces

Définition	Une pièce est un espace fermé fini et habitable à l'année dans un logement privé. Le nombre de pièces d'un logement privé comprend la cuisine, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier et au sous-sol. Le nombre de pièces d'un logement privé ne comprend pas les salles de bains, les corridors, les vestibules, ni les pièces servant exclusivement à des fins commerciales. Les pièces partiellement divisées (p. ex., un salon et une salle à manger en forme de L) peuvent être considérées comme deux pièces distinctes si le répondant en juge ainsi.
Modalités	Exprimées en chiffres, va d'une pièce au nombre maximal dans le fichier de données.
Unité statistique	Logement privé
Univers	Logements privés occupés par des résidents
Indicateur(s) associé(s)	<i>Personnes par pièce</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023), <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au catalogue, numéro 2021005.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

## Période de construction

Définition	Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été originellement construit. Il s'agit de la période d'achèvement de la construction et non de celle où l'on a procédé à des rénovations, à des rajouts ou à des transformations.		
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1920 ou avant</li> <li>• 1921 à 1945</li> <li>• 1946 à 1960</li> <li>• 1961 à 1970</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1971 à 1980</li> <li>• 1981 à 1990</li> <li>• 1991 à 1995</li> <li>• 1996 à 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2001 à 2005</li> <li>• 2006 à 2010</li> <li>• 2011 à 2015</li> <li>• 2016 à 2021</li> </ul>
Unité statistique	Logement privé		
Univers	Logements privés occupés par des résidents habituels		
Indicateur(s) associé(s)	S. O.		
Croisement(s) d'intérêt	<i>Nombre de pièces, nombre de chambres à coucher, type de construction résidentielle</i>		
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au Catalogue de statistique Canada, 2021005.		

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne



## Type de construction résidentielle

### Définition

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

### Modalités

**Maison individuelle non attenante :** logement individuel non joint à un autre logement ou à une autre construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'est au-dessus ou en dessous d'aucun logement. Les habitations mobiles installées en permanence sur des fondations et les maisons siamoises sont considérées comme des maisons individuelles non attenantes.

**Maison jumelée :** un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à un autre logement ou à une autre construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'est au-dessus ou en dessous d'aucun logement et les deux unités réunies sont entourées d'espace libre.

**Maison en rangée :** logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Les maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

**Appartement ou plain-pied dans un duplex :** un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être joint à d'autres logements ou immeubles.

**Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus :** logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

**Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages :** logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

**Autre maison individuelle attenante :** logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel uni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou, dans de plus rares cas, à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements).

**Habitation mobile :** logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut reposer temporairement sur des fondations, comme des blocs ou un support prévu à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

**Autre logement mobile :** logement individuel, autre qu'une habitation mobile, utilisé en tant que résidence, mais que l'on peut déplacer sans grand délai tel qu'une tente, un véhicule de plaisance, une roulotte de voyage, un bateau-maison ou une maison flottante.

## Type de construction résidentielle (suite)

Unité statistique	Logement privé
Univers	Logements privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation</i> , taille du ménage
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Guide de référence sur les types de logements</a> , n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada, 202100.  STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Logements privés occupés selon le type de construction résidentielle, chiffres de 2021 : Canada, provinces et territoires</a> , Tableau 98-10-0047-01.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données intégrales)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986 <sup>12</sup> , 1991, 1996, 2001, 2006 <sup>13</sup> , 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne
Précisions	Certains changements ont été apportés à la classification entre 1981 et 2006. Elle est constante depuis 2006.

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)
Précisions	Variante pour les catégories : maison individuelle non attenante, maison jumelée ou autre maison individuelle attenante, maison en rangée, appartement ou plain-pied dans un duplex, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartement dans un immeuble de moins de cinq étages, habitation mobile.

12. En 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006, les recenseurs sur le terrain se chargeaient de coder le type de logement. Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers ou par des personnes présentes temporairement. Depuis 2011, le type de logement était codé pour une partie des logements seulement. Dans les secteurs où les questionnaires ont été envoyés aux répondants par la poste et où aucun agent recenseur ni aucun intervieweur n'a visité le logement, le type de construction résidentielle correspond à la classification de 2006.
13. Depuis 2006, le terme « appartement ou plain-pied dans un duplex » a remplacé l'expression « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant » et il comprend les duplex attenants à d'autres logements ou immeubles. Dans le cadre du Recensement de 2001, un duplex attenant à d'autres logements ou immeubles était plutôt classé dans la catégorie « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».

## Valeur (estimée par le propriétaire)

Définition	Montant en dollars que s'attendrait à recevoir un propriétaire s'il vendait son bien.  Elle désigne la valeur du logement entier, dont celle du terrain et de toute autre construction se trouvant sur la propriété, comme un garage. Si le logement qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que des logements résidentiels, et que tous appartiennent au ménage, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage.
Modalités	S. O./valeur en dollars
Unité statistique	Logement privé
Univers	Logements privés non agricoles occupés par le propriétaire
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Type de construction résidentielle, période de construction</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Valeur (estimée par le propriétaire) du logement selon le type de construction résidentielle : Canada, provinces et territoires et subdivisions de recensement ayant une population de 5 000 habitants ou plus</a> , Tableau 98-10-0257-01.  STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada, 2021005.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986 <sup>14</sup> , 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

14. Depuis le Recensement de 1986, la variable « valeur du logement » ne s'applique qu'aux logements qui ne se trouvent pas dans une réserve. Cette approche va de pair avec les modifications apportées cette année-là à la classification des logements dans une réserve selon le mode d'occupation. Voir également la définition de l'indicateur « mode d'occupation ».

# Indicateurs

## Modalité d'occupation

- 21 Accédant à la propriété
- 22 Logement social et abordable (LSA)
- 23 Logement subventionné
- 24 Mode d'occupation
- 26 Présence de paiements hypothécaires
- 27 Statut de copropriété

## Accédant à la propriété

Définition	<p>Personne qui a acheté une propriété pour y vivre au cours des cinq années précédant la date de référence de l'enquête et qui n'était pas propriétaire de son logement avant l'achat. Pour qu'un ménage soit considéré comme accédant à la propriété, l'acheteur ou l'acheteuse et, le cas échéant, sa conjointe ou son conjoint marié ou de fait cohabitant doivent être les deux accédants à la propriété au moment de l'achat.</p> <p>Le concept d'accédant à la propriété permet de faire la distinction entre les ménages propriétaires qui sont devenus propriétaires pour la première fois récemment et les autres ménages (ménages propriétaires depuis plus de cinq ans ou ménages locataires).</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le ménage est un accédant à la propriété</li><li>• Le ménage n'est pas un accédant à la propriété</li></ul>
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	<i>Mode d'occupation</i> , mode d'occupation du logement précédent, <i>Période du dernier déménagement</i>
Croisement(s) d'intérêt	Âge, genre, type de ménage, revenu, niveau de scolarité
Référence(s)	<p>HU, Zheren (2020). « <a href="#">Concept d'accédant à la propriété : note de référence technique</a> », <i>Série de documents de recherche – Revenu</i>, produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, 9 p.</p> <p>STATISTIQUE CANADA (2020). <a href="#">Les accédants à la propriété au Canada, 2018</a>, produit n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.</p>

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Logement social et abordable (LSA)

Définition	<p>Logement locatif hors marché, c'est-à-dire dont l'attribution et le loyer ne sont pas entièrement dictés par l'offre et la demande<sup>15</sup>.</p> <p>On considère qu'un ménage vit dans un logement social et abordable si la personne répondante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• indique que le loyer est subventionné ; ou,</li><li>• indique qu'elle déclare un revenu afin que son aide au loyer soit établie et que le propriétaire est une coopérative, un organisme à but non lucratif ou une administration publique.</li></ul> <p>Les ménages qui déclarent que leur logement est uniquement subventionné par un membre de la famille, un proche ou un employeur ne sont pas considérés comme des ménages vivant dans un LSA. En outre, les unités de logement locatif du marché fournies par des coopératives de logement, des organismes à but non lucratif ou des entités gouvernementales ne font pas partie des LSA.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le ménage vit dans un logement social et abordable</li><li>• Le ménage ne vit pas dans un logement social et abordable</li></ul>
Unité statistique	Ménage locataire
Univers	Ménages locataires
Indicateur(s) associé(s)	<i>Mode d'occupation</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Logement acceptable, besoin impérieux en matière de logement</i> , type de ménage, âge, revenu, niveau de scolarité
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2020). <a href="#">Enquête canadienne sur le logement, 2018 : un portrait des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable</a> , n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

15. Il convient de noter qu'un ménage qui reçoit une subvention au logement (p. ex. un supplément au loyer transférable) pour un logement locatif du marché de son choix n'est pas considéré comme un ménage qui habite dans un LSA. Du fait du nombre et de la complexité des types de programmes et d'ententes de financement pour les LSA, les ménages peuvent ne pas savoir s'ils habitent ou non dans un LSA. L'ECL recueille des renseignements auprès des personnes répondantes à propos de l'existence de subventions au logement, du fournisseur de la subvention et du propriétaire afin de déterminer s'il s'agit d'un LSA.

Comme il n'existe pas de définition largement acceptée et commune pour les LSA, les estimations du volume de LSA peuvent différer d'autres sources en raison de différences de définition. Par exemple, les logements collectifs ne sont pas inclus dans les estimations de l'ECL, tandis que les estimations de certaines sources publiées incluent les logements collectifs (tels que les résidences pour personnes âgées).

## Logement subventionné

Définition	Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) comprennent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique et les logements habités par des personnes qui bénéficient de programmes gouvernementaux d'aide au logement, de suppléments au loyer et d'allocations de logement.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Subventionné</b> : les ménages locataires qui habitent un logement subventionné.</li><li>• <b>Non subventionné</b> : les ménages locataires qui n'habitent pas un logement subventionné.</li></ul>
Unité statistique	Ménage locataire
Univers	Ménages locataires dans les logements privés non agricoles
Indicateur(s) associé(s)	<i>Mode d'occupation</i>
Croisement(s) d'intérêt	Âge, revenu, niveau de scolarité
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Un regard sur les logements subventionnés au Canada</a> , n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2011, 2016 et 2021 (2025)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones).

## Mode d'occupation

Définition	<p>Le mode d'occupation indique si le ménage possède ou loue son logement privé. Le logement privé peut être situé sur un terrain loué ou faire partie d'une copropriété (un logement en copropriété est communément appelé « condominium »).</p>
Modalités	<p><b>Ménage propriétaire :</b> un des membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée, par exemple si le logement est grevé d'hypothèque ou d'une autre créance.</p> <p>Le taux de propriété, aussi appelé « accessibilité au logement » (un indicateur clé en matière de logement) correspond à la proportion des ménages en logement privé qui sont propriétaires de leur logement.</p> <p><b>Ménage locataire :</b> aucun membre du ménage ne possède le logement. On considère qu'un ménage loue un logement même si le logement ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.</p> <p><b>Logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne :</b> pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans les réserves indiennes et les établissements indiens ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Par conséquent, une catégorie spéciale, « logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne », a été créée aux fins du Recensement de la population.</p>
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	<i>Présence de paiements hypothécaires, logement subventionné, accédant à la propriété</i>
Croisement(s) d'intérêt	Âge, genre, revenu, niveau de scolarité
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023), <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada, 2021005.



## Mode d'occupation (suite)

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981 <sup>16</sup> , 1986 <sup>17</sup> , 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)
Précisions	Étant donné que la population de l'ECL exclut la population vivant au sein des communautés autochtones, la catégorie « logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne » n'est pas disponible.

16. Avant 1986, les logements dans les réserves ou les établissements « indiens » étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

17. En 1986, les logements dans les réserves ou les établissements « indiens » étaient tous classés dans la catégorie « dans une réserve ».

## Présence de paiements hypothécaires

Définition	La présence de paiements hypothécaires indique si un ménage propriétaire fait des paiements hypothécaires ou des remboursements similaires réguliers pour son logement.
Modalités	<p><b>Avec hypothèque :</b> les ménages propriétaires qui déclarent des paiements hypothécaires ou des remboursements similaires pour leur logement.</p> <p><b>Sans hypothèque :</b> les ménages propriétaires qui ne déclarent pas de paiements hypothécaires ou de remboursements similaires pour leur logement.</p>
Unité statistique	Ménage propriétaire
Univers	Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles
Indicateur(s) associé(s)	<i>Mode d'occupation</i>
Croisement(s) d'intérêt(s)	<i>Rapport des frais de logement au revenu</i>
Référence(s)	S. O.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Statut de copropriété

Définition	Le statut de copropriété indique si le logement privé fait partie d'un ensemble de logements en copropriété (communément appelés « condominiums »). Une copropriété est un complexe résidentiel dans lequel les logements sont détenus en propriété individuelle, mais où le terrain et les éléments communs sont détenus en propriété conjointe.
Modalités	<b>Copropriété :</b> comprends les logements privés qui font partie d'une copropriété. Une copropriété est un complexe résidentiel dans lequel les logements sont détenus en propriété individuelle, mais où le terrain et les éléments communs sont détenus en propriété conjointe. <b>Autre qu'une copropriété :</b> comprend les logements privés qui ne sont pas des copropriétés.
Unité statistique	Logement privé
Univers	Ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, Type de construction résidentielle</i> , type de ménage
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada, 2021005.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986 <sup>18</sup> , 1991, 1996, 2001, 2006 <sup>19</sup> , 2011 <sup>20</sup> , 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

18. En 1986, le statut de copropriété n'a pas été recueilli pour les logements situés dans les réserves.

19. De 1981 à 2006, le terme « statut de copropriété » était désigné par la variable « mode d'occupation – condominium (copropriété divise) ».

20. En 2011, le terme « statut de copropriété » était désigné par la variable « statut de condominium (copropriété divise) ».

# Indicateurs

## Conditions de logement

- 29 Besoin impérieux en matière de logement
- 31 Logement acceptable
- 33 Personnes par pièce
- 34 Problème de logement
- 35 Taille convenable du logement

## Besoin impérieux en matière de logement

Définition	<p>Un ménage éprouve des « besoins impérieux en matière de logement » si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) <b>et</b> si 30 % de son revenu total avant impôt<sup>21</sup> ne lui permet pas de payer le loyer médian des logements acceptables (ceux répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité.</p> <p>Les normes d'occupation se définissent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des personnes occupantes, il ne nécessite pas de réparations majeures.</li><li>• Un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.</li><li>• Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres à coucher pour répondre aux besoins du ménage en fonction de sa taille et de sa composition, d'après les prescriptions de la <i>Norme nationale d'occupation</i> (NNO).</li></ul> <p>Les ménages non familiaux dont au moins un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des « besoins impérieux en matière de logement », peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et donc que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont une situation temporaire.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement</li><li>• Ménage n'ayant pas de besoins impérieux en matière de logement</li></ul>
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages privés dans les logements non agricoles
Indicateur(s) associé(s)	<i>État du logement, rapport des frais de logement au revenu, taille convenable du logement, logement acceptable</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i> , type de ménage
Référence(s)	<p>SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2019). <a href="#">Comprendre les besoins impérieux en matière de logement</a>, 14 août 2019.</p> <p>STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a>, n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada, 2021005.</p> <p>STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Besoins impérieux en matière de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement</a>, Tableau 98-10-0247-01.</p>

21. Pour une définition complète du concept de revenu total, voir [Rapport des frais de logement au revenu](#).

## Besoin impérieux en matière de logement (suite)

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2016, 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne
Précisions	Il est possible d'obtenir cet indicateur sur les cycles précédents dans les demandes de compilation personnalisées.

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Logement acceptable

### Définition

Le logement acceptable indique si un logement est conforme aux trois seuils des indicateurs en matière de logement établis par la *Société canadienne d'hypothèques et de logement* (SCHL), c'est-à-dire s'il est de qualité et de taille convenable, et s'il est abordable.

Les seuils des indicateurs en matière de logement sont définis comme suit :

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des personnes occupantes, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres à coucher suffit pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, selon la *Norme nationale d'occupation* (NNO).

Le logement acceptable indique les seuils de conformité au-dessous desquels se trouvent les ménages, le cas échéant. Un logement qui est de qualité convenable, de taille convenable et abordable est considéré comme acceptable.

La détermination des ménages qui se situent au-dessous ou au-dessus des seuils de conformité est fondée sur les indicateurs pour lesquels les ménages individuels peuvent être évalués (voir les indicateurs individuels : [état du logement](#), [rapport des frais de logement au revenu](#) et [taille convenable du logement](#)). Les ménages agricoles et les ménages vivant dans les réserves dont le logement n'est pas conforme au seuil de qualité ou au seuil de taille, ou à ni l'un ni l'autre, sont dénombrés parmi le total des ménages se situant au-dessous des seuils. Les ménages agricoles et les ménages vivant dans les réserves dont le logement est conforme au seuil de qualité et au seuil de taille sont dénombrés parmi le total des ménages au-dessus des seuils de conformité (même s'il n'est pas possible d'évaluer l'abordabilité du logement pour ces ménages). Le logement des ménages agricoles et des ménages vivant dans les réserves ne peut pas être évalué pour en déterminer l'abordabilité, puisque le concept n'est pas applicable.

### Modalités

- Non acceptable
  - Inférieur au seuil d'abordabilité seulement
  - Inférieur au seuil de taille convenable seulement
  - Inférieur au seuil de qualité convenable seulement
  - Inférieur aux seuils d'abordabilité et de taille convenable seulement
  - Inférieur aux seuils d'abordabilité et de qualité convenable seulement
  - Inférieur aux seuils de taille et de qualité convenables
  - Inférieur aux seuils d'abordabilité, et de taille et de qualité convenables
- Acceptable

### Unité statistique

Ménage privé

### Univers

Ménages privés

## Logement acceptable (suite)

Indicateur(s) associé(s)	<i>État du logement, rapport des frais de logement au revenu, taille convenable du logement</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i> , type de ménage
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Logement acceptable selon le mode d'occupation : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement</a> , Tableau 98-10-0246-01.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne
Précisions	L'indicateur peut se calculer pour les éditions antérieures à partir des trois indicateurs utilisés dans sa construction.

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)
Précisions	L'indicateur peut se reconstruire à partir des trois critères (rapport des frais de logement, taille convenable et état du logement), bien que la variable ne soit pas initialement disponible.



## Personnes par pièce

Définition	<p>Indicateur du niveau de surpeuplement dans un logement privé. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes dans le ménage par le nombre de pièces vivant dans le logement.</p> <p>La mesure du surpeuplement tient compte de toutes les pièces des logements privés ainsi que du nombre de membres dans le ménage. Plus le nombre de personnes par pièce est élevé, plus le niveau de surpeuplement l'est également.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une personne ou moins par pièce</li><li>• Plus d'une personne par pièce<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Plus d'une personne, mais moins de 1,5</li><li>◦ 1,5 personne ou plus</li></ul></li></ul>
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	Taille du ménage, <i>nombre de pièces</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation</i> , type de ménage
Référence(s)	S. O.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

## Problème de logement

Définition	<p>Problèmes vécus par les ménages dans leur habitation au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les problèmes pris en compte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Moisissure : présence de zones de moisissure qui mesurent plus d'un mètre carré.</li><li>• Insectes ou animaux nuisibles : infestation de souris, de punaises de lit ou de coquerelles.</li><li>• Eau non potable<sup>22</sup> : l'eau du robinet est non potable pendant plus d'une semaine.</li><li>• Qualité de l'air : la qualité de l'air intérieur est régulièrement mauvaise en raison d'odeurs provenant des voisins ou de l'extérieur, par exemple des odeurs de fumée, de tabac ou autres.</li></ul>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le ménage vit un problème de logement</li><li>• Le ménage ne vit pas de problème de logement</li></ul>
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i> , type de ménage
Référence(s)	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2023). <a href="#">Recherche en action - Norme de qualité des logements sains.</a>

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

22. Cette question n'a pas été posée aux ménages des Territoires du Nord-Ouest en 2018.

## Taille convenable du logement

### Définition

La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), c'est-à-dire si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher compte tenu de l'âge et du sexe (ou du genre<sup>23</sup>) des membres du ménage, et des liens qui les unissent.

La variable « taille convenable du logement » et la NNO sur laquelle elle se fonde ont été élaborées par la *Société canadienne d'hypothèques et de logement* à l'issue de consultations auprès d'organismes provinciaux du secteur de l'habitation.

La NNO établit ainsi le nombre de chambres à coucher dont un ménage a :

- Il doit y avoir au maximum deux personnes par chambre à coucher ;
- Les membres du ménage, peu importe leur âge, qui vivent en tant que couple marié ou en union libre partagent une chambre à coucher avec leur époux, leur épouse ou leur partenaire en union libre ;
- Les parents, dans une famille monoparentale, doivent avoir une chambre à coucher distincte, peu importe leur âge ;
- Les membres du ménage âgés de 18 ans ou plus doivent avoir une chambre à coucher distincte, sauf s'ils vivent en tant que couple marié ou en union libre ;
- Les membres du ménage de même sexe âgés de moins de 18 ans peuvent partager une chambre à coucher, à moins qu'ils soient parents d'une famille monoparentale ou qu'ils vivent en tant que couple marié ou en union libre ;
- Les membres du ménage de sexe opposé âgés de moins de 5 ans peuvent partager une chambre à coucher si cette situation diminue le nombre de chambres à coucher requises. Cette situation se produit uniquement dans les ménages qui comportent un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe masculin et un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe féminin, et où au moins une personne de sexe féminin et une personne de sexe masculin ont moins de 5 ans.
- Les ménages composés d'une personne vivant seule font exception à ce qui précède. Un tel ménage n'a pas besoin de chambre à coucher (c'est-à-dire que la personne peut vivre dans un studio et être considérée comme vivant dans des locaux de taille convenable).

### Modalités

**Logement de taille convenable :** le nombre requis de chambres à coucher selon la NNO ne dépasse pas le nombre déclaré de chambres à coucher dans le logement.

**Logement de taille insuffisante :** le nombre requis de chambres à coucher selon la NNO dépasse le nombre déclaré de chambres à coucher dans le logement.

- Manque une chambre à coucher
- Manque deux chambres à coucher
- Manque trois chambres à coucher ou plus

### Unité statistique

Ménage privé

23. Le Recensement de la population de 2021 utilise une variation du calcul de la taille convenable du logement en utilisant la variable du genre plutôt que celle du sexe.

## Taille convenable du logement (suite)

Univers	Ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	<i>Nombre de chambres à coucher</i> , âge, sexe, lien entre les membres du ménage
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation</i> , type de ménage
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au catalogue, numéro 2021005.  STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Taille convenable des logements où il manque de chambres à coucher selon le mode d'occupation, avec la taille du ménage : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement</a> , Tableau 98-10-0235-01.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2011, 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

# Indicateurs

## Frais et abordabilité

- 38 Frais de logement
- 39 Rapport des frais de logement au revenu

## Frais de logement

Définition	<p>Les frais de logement sont le total moyen, en dollars, de tous les frais de logement payés chaque mois par les ménages qui sont propriétaires ou locataires de leur logement.</p> <p>Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (communément appelés « frais de condominium »), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.</p>
Modalités	S. O.
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages propriétaires et locataires dans les logements privés non agricoles
Indicateur(s) associé(s)	<i>Rapport des frais de logement au revenu</i>
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i> , type de ménage
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Frais de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné : Canada, provinces et territoires et subdivisions de recensement affiliées aux Premières Nations ou bandes indiennes</a> , Tableau 98-10-0254-01.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981 <sup>24</sup> , 1986 <sup>25</sup> , 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 <sup>26</sup> et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

24. En 1981, les logements dans les réserves étaient inclus dans l'univers de cette variable. Avant 1981, les frais de logement n'étaient recueillis que pour les ménages locataires.

25. En 1986, on ne faisait pas la distinction entre un logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves. Pour cette raison, les frais de logement n'ont pas été publiés pour les ménages vivant dans les réserves.

26. Avant 2016, le terme « frais de logement » était désigné par la variable « principales dépenses de propriété » pour les ménages propriétaires et par la variable « loyer brut » pour les ménages locataires. En 2016, le concept « coût d'habitation » a été renommé « frais de logement ».

## Rapport des frais de logement au revenu

Définition	<p>Le rapport des frais de logement au revenu est la proportion du revenu total moyen<sup>27</sup> du ménage qui est dépensée pour couvrir les frais de logement.</p> <p>On calcule le rapport des frais de logement au revenu en divisant les frais de logement mensuels moyens par le revenu mensuel total moyen du ménage, puis en multipliant le résultat par 100.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Moins de 15 % du revenu est consacré aux frais de logement</li><li>◦ 15 % ou plus, mais moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement</li></ul></li><li>• 30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement<ul style="list-style-type: none"><li>◦ 30 % ou plus, mais moins de 50 % du revenu est consacré aux frais de logement</li><li>◦ 50 % ou plus, mais moins de 100 % du revenu est consacré aux frais de logement</li></ul></li></ul>
Unité statistique	Ménage privé
Univers	Ménages propriétaires et locataires ayant un revenu total du ménage supérieur à zéro, dans des logements privés non agricoles

27. Le revenu total des ménages correspond aux rentrées d'argent de certaines sources pour tous les membres du ménage, avant impôts sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée (l'année civile 2015 pour le Recensement de la population de 2016). Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes.

Les recettes **comprises** en tant que revenu sont :

- les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles) ;
- les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement ;
- les revenus provenant d'un régime de pension de l'employeur et d'un fonds de retraite personnel, comme les rentes de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ;
- les autres revenus réguliers en espèces, comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études ;
- les revenus provenant de sources gouvernementales, comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et les rentes d'invalidité.

Les recettes **exclus** de cette définition du revenu sont :

- les rentrées d'argent ponctuelles, comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance et les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ;
- les gains en capital, en raison de leur nature (ils ne sont pas réguliers ni récurrents). De plus, on considère qu'ils se rapportent davantage au concept de patrimoine qu'à celui de revenu ;
- les cotisations des employeurs aux régimes de pension agréés, au Régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi ;
- les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et services produits pour le troc et les biens produits pour sa propre consommation.

## Rapport des frais de logement au revenu (suite)

Indicateur(s) associé(s)	<i>Frais de logement</i> , revenu total avant impôt
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné), statut de copropriété</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Guide de référence sur les caractéristiques des logements</a> , n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada, 2021005. STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Rapport des frais de logement au revenu selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement</a> , Tableau 98-10-0255-01.

### Source 1

Nom	<i>Recensement de la population</i> (données échantillon)
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 <sup>28</sup> , 2016 et 2021 (2026)
Population visée	Ensemble de la population canadienne

### Source 2

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)
Précisions	Une catégorie supplémentaire (« 100 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement ») est présente dans l'ECL, mais est exclue des analyses.

28. Avant 2011, le terme « rapport des frais de logement au revenu » était désigné par la variable « principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage ».



# Indicateurs

## Mobilité résidentielle et précarité du logement

- 42 Déménagement forcé (expulsion)
- 43 Motifs du dernier déménagement
- 44 Période du dernier déménagement
- 45 Situation d'itinérance
- 46 Situation d'itinérance cachée

## Déménagement forcé (expulsion)

Définition	Le déménagement forcé indique si une personne a déjà été contrainte de déménager d'un logement qu'elle louait. L'indicateur est mesuré « au cours de la vie » de la personne.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• La personne a déjà été contrainte de déménager</li><li>• La personne n'a jamais été contrainte de déménager</li></ul>
Unité	Personne
Unité statistique	Personnes de références dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022), <a href="#">Les expulsions de logement au Canada, 2021</a> , n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Motifs du dernier déménagement

Définition	Raisons pour lesquelles la personne de référence du ménage a déménagé, c'est-à-dire que de l'adresse de son lieu de résidence habituel a changé.  Il peut y avoir de multiples raisons :
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Parce que le propriétaire du logement, le gouvernement, ou une banque ou une autre institution financière a contraint le ménage à déménager</li><li>• En raison d'une catastrophe naturelle ou d'un incendie</li><li>• En raison d'un nouvel emploi ou d'une mutation</li><li>• Pour fréquenter une nouvelle école</li><li>• Pour fonder son propre ménage</li><li>• Pour être plus près de la famille</li><li>• Parce que la taille du ménage ou de la famille a changé</li><li>• Pour réduire la durée des déplacements quotidiens</li><li>• Pour vivre dans un logement plus grand et de qualité supérieure</li><li>• Pour réduire les coûts de logement</li><li>• Pour vivre dans un quartier plus agréable</li><li>• En raison de problèmes de santé personnels</li><li>• Pour devenir propriétaire</li><li>• En raison de problèmes avec le propriétaire précédent ou avec d'autres locataires</li><li>• Pour une autre raison</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de références dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	Période du dernier déménagement
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation</i> (logement actuel ou précédent), <i>type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2019). <a href="#">Indicateurs liés au déménagement, 2018, inactif</a> , Tableau 46-10-0044-01.  STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Les Canadiens déménagent – Statistique Canada</a> .

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Période du dernier déménagement

Définition	La période du dernier déménagement désigne le moment auquel la personne de référence du ménage a emménagé dans son logement actuel, c'est-à-dire le moment où son ancienne adresse a changé pour celle de son lieu de résidence habituel actuel.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moins de deux ans</li><li>• De 2 ans à moins de 5 ans</li><li>• De 5 ans à moins de 10 ans</li><li>• 10 ans et plus ou a toujours vécu dans ce logement</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de références dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation</i> (logement actuel ou précédent), <i>type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Indicateurs liés au déménagement</a> , Tableau 46-10-0061-01. STATISTIQUE CANADA (2023). <a href="#">Les Canadiens déménagent – Statistique Canada</a> .

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

## Situation d'itinérance

Définition	Indique si une personne a déjà été en situation d'itinérance au cours de sa vie, c'est-à-dire si elle a habité dans un refuge, dans la rue, dans un parc, dans un abri de fortune, dans une voiture <sup>29</sup> ou dans un bâtiment abandonné.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• La personne a déjà été en situation d'itinérance</li><li>• La personne n'a jamais été en situation d'itinérance</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de référence dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i>
Référence(s)	DIONNE, Marc-Antoine et autres (2023). <a href="#">Un aperçu des données canadiennes sur l'itinérance, 2023, 2023</a> , n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, 34 p.

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

29. Dans l'ECL 2018, la voiture ne figurait pas parmi les options indiquées dans la définition de « situation d'itinérance ».

## Situation d'itinérance cachée

Définition	Indique si une personne a déjà été obligée d'habiter temporairement avec une autre personne, comme un membre de la famille, des amis ou autre, parce qu'elle n'avait nulle part d'autre où aller.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• La personne a déjà été en situation d'itinérance cachée</li><li>• La personne n'a jamais été en situation d'itinérance cachée</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de référence dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné)</i>
Référence(s)	DIONNE, Marc-Antoine et autres (2023). <a href="#">Un aperçu des données canadiennes sur l'itinérance, 2023, 2023</a> , n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, 34 p.

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

# Indicateurs

## Expériences et perceptions

- 48 Satisfaction à l'égard du logement
- 50 Satisfaction à l'égard du quartier
- 51 Sentiment d'appartenance à une collectivité locale

## Satisfaction à l'égard du logement

Définition	<p>Mesure de la satisfaction générale à l'égard du logement actuel et de ses différentes caractéristiques, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la superficie totale ;</li><li>• le nombre de chambres à coucher ;</li><li>• l'abordabilité ;</li><li>• l'état du logement ;</li><li>• l'atténuation des bruits ;</li><li>• l'accessibilité ;</li><li>• la sécurité chez soi ;</li><li>• l'efficacité énergétique ;</li><li>• la régulation de la température en hiver ;</li><li>• la régulation de la température en été.</li></ul>
Modalités	<p>Satisfaction générale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Échelle de 0 à 10, où 0 correspond à « très insatisfait(e) » et 10 à « très satisfait ». Peut être recatégorisé en groupe de cotes « 0 à 5 », « 6 et 7 » et « 8 à 10 ».</li></ul> <p>Satisfaction à l'égard des caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Très satisfait(e)</li><li>• Satisfait(e)</li><li>• Ni insatisfait(e) ni satisfait(e)</li><li>• Insatisfait(e)</li><li>• Très insatisfait(e)</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de référence dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné), logement acceptable, besoin impérieux en matière de logement, type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	<p>STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Satisfaction à l'égard du logement et du quartier, selon le mode d'occupation, y compris les logements sociaux et abordables et le type de construction résidentielle</a>, Tableau 46-10-0060-01.</p> <p>FONBERG et SCHELLENBERG (2019). <a href="#">Satisfaction des Canadiens à l'égard de leur logement : faits saillants de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018</a>, Série de documents de recherche – Revenu, n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, 28 p.</p>



## Satisfaction à l'égard du logement (suite)

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018 <sup>30</sup> , 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

---

30. La classification de la question sur la satisfaction générale à l'égard du logement dans l'ECL 2018 est la même que celle sur les caractéristiques du logement.

## Satisfaction à l'égard du quartier

Définition	Mesure de la satisfaction générale à l'égard du quartier dans lequel se trouve le logement actuel.
Modalités	Satisfaction générale : <ul style="list-style-type: none"><li>• Échelle de 0 à 10, où 0 correspond à « très insatisfait(e) » et 10 à « très satisfait ».</li><li>• Peut être recatégorisée en groupe, par exemple : « 0 à 5 », « 6 et 7 » et « 8 à 10 ».</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de référence dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné), logement acceptable, besoin impérieux en matière de logement, type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	STATISTIQUE CANADA (2022). <a href="#">Satisfaction à l'égard du logement et du quartier, selon le mode d'occupation, y compris les logements sociaux et abordables et le type de construction résidentielle</a> , Tableau 46-10-0060-01.

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018 <sup>31</sup> , 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

31. Les catégories de la classification de la question sur la satisfaction générale à l'égard du quartier dans l'ECL 2018 sont « très insatisfait(e) », « insatisfait(e) », « ni insatisfait(e) ni satisfait(e) », « satisfait(e) » et « très satisfait(e) ».

## Sentiment d'appartenance à une collectivité locale

Définition	Degré du sentiment d'appartenance à la communauté (ou à la collectivité) locale.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Très fort</li><li>• Plus ou moins fort</li><li>• Plus ou moins faible</li><li>• Très faible</li></ul>
Unité statistique	Personne
Univers	Personnes de référence dans les ménages privés
Indicateur(s) associé(s)	S. O.
Croisement(s) d'intérêt(s)	<i>Mode d'occupation, présence de paiements hypothécaires, logement social et abordable (LSA) (ou logement subventionné), logement acceptable, besoin impérieux en matière de logement, type de construction résidentielle</i>
Référence(s)	S. O.

### Source 1

Nom	<i>Enquête canadienne sur le logement</i>
Année(s) disponible(s) (prochaine édition)	2018, 2021 et 2022 (2024)
Population visée	Population des dix provinces (sont exclues les personnes vivant en institution et dans les communautés autochtones)

« Une organisation  
statistique performante  
au service d'une société  
québécoise en évolution »